



UFR des sciences médicales

DIPLOME UNIVERSITAIRE THERAPIES COGNITIVES ET COMPORTEMENTALES *2^e Cycle*

1 - Objectifs de la formation

Former les intervenants en santé mentale aux thérapies cognitives et comportementales et aux différentes techniques de relaxation.

Domaines d'application : phobies, obsessions, compulsions, anxiété pathologique, troubles de l'humeur, troubles des comportements alimentaires, hypniques, sexuels et autres, alcoolisme, aide au sevrage tabagique, paraphilies, gestion de stress, maladies dites "psychosomatiques", etc...

2 - Responsables

Responsable de la formation :

Professeur BOUVARD

Centre Hospitalier Charles Perrens

Pôle Universitaire de Psychiatrie

121, rue de la Béchade

CS 81285

33076 BORDEAUX Cedex

Secrétariat :

Tél. : 05 56 56 17 19

E-mail : slafenetre@ch-perrens.fr

Co-responsables de la formation :

Professeur BOURGEOIS

IPSO

C.H. Charles Perrens

121, rue de la Béchade

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 56 17 67

E-mail : ipso.bourgeois@ubordeaux.fr

Docteur KOLECK

(Maître de conférences)

Département de Psychologie

Université de Bordeaux

3 ter Place de la Victoire

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 18 11

Professeur AURIACOMBE

Département d'Addictologie

C.H. Charles Perrens

121, rue de la Béchade

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 56 17 38

Docteur RASCLE

Département de Psychologie

Université de Bordeaux

3 ter Place de la Victoire

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 19 42

E-mail : nicole.rascle@u-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **35** et le maximum à **55**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 2 ans et a lieu 1 an sur 2.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Formation par séminaires (4 à 5 semaines chaque année de formation intensive quotidienne).
Contrôle et supervision régulière des prises en charge thérapeutiques.

Enseignants et intervenants :

Sous le patronage de Monsieur le professeur Isaac MARKS (Maudsley Institute, Londres).

Messieurs les Docteurs :

Christophe ANDRE (Paris)

Gérard APFELDORFER (Paris)

Lucio BIZZINI (Genève)

Jean Marie BONNIN (Bordeaux)

Marc Louis BOURGEOIS (Bordeaux)

Jean COTTRAUX (Paris)

Charly CUNGI (Rumilly)

Gisèle GEORGE (Paris)

Patrick LEGERON (Paris)

Christine MIRABEL-SARRON (Paris)

Yvan NOTE (Marseille)

Guy PARMENTIER (Albi)

Irène PATELIS-SIOTIS (Hamilton)

François-Xavier POUDAT (Nantes)

Michel REOCREUX (Albi)

Aurelia SCHNEIDER (Paris)

Joël SWENDSEN (Bordeaux)

etc....

- **3-4 Stage :**

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions :

Ce diplôme est accessible aux médecins psychiatres.

Sont autorisés à s'inscrire après examen de leur dossier :

- Les internes en psychiatrie en fin de cursus,
- Les intervenants en santé mentale (psychologues cliniciens en fin de 3ème cycle, infirmiers en psychiatrie, travailleurs sociaux, etc...),
- Les médecins généralistes,
- Tout autre candidat après examen spécial des dossiers (fournir un C.V.).

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 500€ /an

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **600€ /an**
- Reprise d'études financée : **1 050€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

La formation est essentiellement pratique et le contrôle de la formation se fera progressivement par la supervision des prises en charge de patients.

Contrôle de connaissances théoriques à la fin des deux années :

- Examen écrit en fin de 1ère année (durée 1 heure, noté sur 20) ;
- Examen écrit en fin de 2ème année (durée 2 heures, noté sur 20) ;
- Ecrit de rattrapage si la note est inférieure à la moyenne (mais supérieure à la note éliminatoire de 6/20).

Une 2^{ème} session d'examens est organisée chaque année en Septembre.

- **6-3 : Validation :**

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu la moyenne générale.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR 1 du 21/04/1992 C.A. du 16/06/1992
Modification :
Modifications : Conseil UFR 1 du 21/09/1993 Conseil UFR 1 du 06/06/1994 C.A. du 07/07/1994 C.A. du 08/01/1998 Conseil UFR 1 du 02/02/1998 Conseil UFR 1 du 12/06/1998 C.A. du 15/06/1998 Conseil UFR 1 du 05/07/1999 C.A. du 15/09/1999 Conseil UFR 1 du 15/04/2002 C.E.V.U. du 30/04/2002 C.A. du 17/05/2002
Changement d'U.F.R. de rattachement : Conseil UFR 1 du 30/01/2006 Conseil UFR 2 du 23/03/2006 C.A. du 06/07/2006
Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/11/2012 C.E.V.U du 13/12/2012 Conseil UFR Sciences Médicales du 02/07/2014 Conseil du Collège Sciences de la santé du 24/09/2014
Suspension en 2021-2022 (1 an) : Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/05/2021 Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/05/2021
Suspension en 2022-2023 (1 an) : Conseil UFR des Sciences Médicales du 11/04/2022 Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/05/2022
Modification du tarif formation initiale (harmonisation) et suspension en 2023-2024 (1 an) : Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023 Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023 (Version 12)
Suspension en 2025-2026 (1 an) : Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/03/2025 Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/03/2025 (Version 13)